



Sektion der S.K.G.  
Postcheck-Konto 80-38773-2

SCC - CCS  
SCHWEIZERISCHER  
COLLIE - CLUB  
COLLIE - CLUB SUISSE

**PROCÈS-VERBAL DE LA 119E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
du 05.03.2022, 10.00 Uhr im Hotel, Restaurant Landgasthof Schönbühl  
Alte Bernstrasse 11, 3322 Urtenen-Schönbühl/BE**

**Ordre du jour**

**1. Préliminaires**

- Après avoir déroulé le drapeau du club, Marcel Hess salue les membres et ouvre l'AG à 10h06.  
Excuses pour 18 personnes : Angst Sandra, Binz Moni, Böhi Janine, Depping Monika, Föhn Joe, Gasser Silvia, Gasser Gerry, Hadorn Andrea (vétérinaire), Hofer Verena (vétérinaire), Huser Eli, Huser Hans, Jäggi Walter (vétérinaire), Ludwig Marion, Meier Anneliese, Müri Amy, Müri Markus, Obrecht Claudia, Zwygart Eliane.
- Hommage aux disparus : les personnes présentes se lèvent pour honorer la mémoire de 7 personnes : Germann Jakob, Tschumi Marceline, Reichenbach Gertrud, Luginbühl Olga, Schmidhauser Kurt, Rüedi Elisabeth, Burghauser Dorothee.
- Constatation de la validité de la convocation à l'AG, conformément aux dispositions statutaires.
- Élection de deux scrutateurs : Gertrud Ladurner, Nicolas Dreyer
- Confirmation de l'ordre du jour
- 23 personnes présentes, majorité absolue 12
- A partir de 10h32, 24 présents, nouvelle majorité absolue 13.

**2. Procès-verbal de l'AG ordinaire du 05 juin 2021**

Adopté à l'unanimité

**3. Rapports annuels**

- Du président Marcel Hess : accepté à l'unanimité  
Des chefs de départements :
- De la contrôleuse d'élevage Valeska Müller : approuvé à l'unanimité.
- Des activités du club, Verena Werner : unanimité.
- Du responsable des expositions, Martin König : unanimité

**4. Comptes annuels et bilan**

- Comptes annuels et bilan au 31.12.2021, Jean-Jacques Jossevel (JJ)
- 659.04 Fr. Perte d'exploitation avant amortissements et écritures d'ajustement  
Achat d'une nouvelle tente pour les expositions en plein air
- 716,50 Fr. Amortissements
- 1'566.-- Fr. Perte en capital sur titres
- Nicolas Dreyer donne lecture du rapport des réviseurs.  
Perte nette 2'941.54 Fr., fortune du club 35'377.44 Fr.
- Décharge au CC : accordée à l'unanimité.

**5. Programme annuel 2022**

Approuvé à l'unanimité

**6. Elections**

- Comité central : un nouveau membre pour le CC (caissier)
- Proposition du CC : Monsieur Nicolas Dreyer : élu à l'unanimité.
- Nicolas Dreyer déclare accepter son élection
- CE (uniquement en cas d'éventuelles démissions) aucune
- Vérificateurs aux comptes : MH : deux Romands sont souhaités : JJ, Evelyn Kirsch, habite en Valais : unanimité.

## 7. Budget 2022

Présentation par JJ

Fixation des cotisations annuelles ainsi que de toutes les taxes 2023

Les cotisations annuelles sont laissées telles quelles, pas d'augmentation.

Il est prévu d'atteindre l'équilibre.

## 8. Propositions

CE: Proposition 1

Corinna Hess : Motion 2

Gertrud Ladurner, Monika & Markus Blum, Dr. med. vet. Barbara Senn et Valeska Müller : Motion 3

CE: Motion 4

### Proposition 1

- La CE propose d'ajouter les articles suivants à notre règlement d'élevage :  
Article 2.16.4, **nouveau**: Test ADN pour la longueur du poil (poil court/poil long)
- Les collies à **poil court** doivent en plus présenter le **test génétique de la longueur du poil**. (L'article concernant la CEA devient le point 2.16.5).  
Complément de l'AG dans la discussion : sur 6 chiennes approuvées, 5 ont déjà été testées, le gène du poil court est dominant. Pour les chiennes croisées, accouplées à l'étranger, les chiots doivent être testés. Deux parents à poil court peuvent donner naissance à des chiots à poil long (le gène du poil long est récessif). Gertrud Ladurner a accouplé une femelle poil court de pure race avec un mâle à poil long. Tous les chiots sont phénotypiquement poil court et génotypiquement hétérozygotes.
- **Nouveau** 3.9.1 Si, dans une portée, les parents peuvent produire des chiots à poil long ou à poil court, ceux-ci doivent être testés génétiquement sur la longueur du poil avant l'établissement des papiers FCI, afin qu'ils puissent être inscrits correctement comme collie à poil long ou à poil court.
- La CE propose de modifier l'article 2.18 comme suit :  
**Validité et répétabilité de la sélection d'élevage (durée de l'autorisation d'élevage)**
- 2.18 Une fois la sélection d'élevage réussie, l'autorisation d'élevage de la chienne dure jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de 9 ans révolus, l'âge minimum de 16 mois ne pouvant être inférieur à celui de la saillie. Il n'y a pas de limite d'âge pour les mâles.  
Proposition MH : séparer les deux choses :  
Proposition inscription poil long/poil court : 22 voix pour, 2 abstentions. La proposition est acceptée.  
Proposition : directives de la SCS : femelle seulement à 16 mois pour l'admission à l'élevage.  
14 voix pour, 3 abstentions, autres : pas de participation au vote. La motion est adoptée

### Motion 2

- Corinna Hess (CH) : **Demande d'autorisation d'élevage pour les chiens sable-merle**
- Depuis quelque temps, l'accouplement de collies blue-merle et sable est autorisé au sein du CCS sur demande auprès de la CE. Cependant, en l'état actuel des choses, les chiens sable-merle, qui peuvent atteindre 50 % lors de ces accouplements, ne sont pas autorisés à l'élevage. De précieuses chances de préserver le pool génétique sont ainsi manquées.
- Il est souhaitable de pouvoir sélectionner tous les chiots issus d'un mariage sable x merle sur la base de leur vitalité et de leur fonctionnalité, conformément au standard FCI n° 156 pour les collies à poil long et au standard FCI n° 296 pour les collies à poil court, en vue d'un élevage et d'une sélection ultérieurs, sans devoir se restreindre à nouveau pour des raisons de "technique de couleur" et ne pouvoir sélectionner que des animaux qui sont soit sable sans facteur merle, soit appartenant à la couleur tricolore et bleu-merle. Une telle restriction signifierait que la possibilité d'accoupler sable x merle ne constitue pas une véritable ouverture et une aide au développement de la variété génétique. Par ailleurs, je tiens à préciser que le standard mentionne les 3 couleurs sable, tricolore et bleu-merle comme couleurs autorisées chez le Collie. Le sable merle n'est rien d'autre qu'une autre variété du sable, et il ne doit pas être considéré comme une nouvelle couleur, car le gène merle n'est pas une couleur en soi, mais un gène d'éclaircissement. Les collies sable merle conservent leur couleur de base sable.
- Pour les raisons susmentionnées, je demande que tous les chiots sable testés pour le facteur merle, pour autant qu'ils remplissent les autres conditions de sélection du CCS, qui sont nés d'un accouplement blue-merle x sable, puissent être utilisés pour l'élevage.
- CH : Nous pouvons déterminer quel chien est sable ou sable merle au moyen d'un test génétique.
- Carla Helfenstein : Il y a beaucoup de tricolores et de sable qui sont merle, ils ont des paires de bases plus courtes,
- la loi sur la protection des animaux interdit de tels mariages merle.
- CH : en GB, le sable-merle n'est pas enregistré comme couleur connue.
- Evelyne Kirsch : comment ces chiens peuvent-ils être accouplés ? sable-merle peut s'accoupler avec tout, sauf avec merle.
- CH : merle x merle est interdit.
- Denise Obrist lance un appel aux éleveurs pour qu'ils testent le mâle avant, qu'il soit tricolore ou sable.
- Vote : 14 voix pour, la proposition est acceptée.

### - **Motion 3**

Gertrud Ladurner, Monika & Markus Blum, Dr. med. vet. Barbara Senn et Valeska Müller demandent la création d'un nouveau logo du club dans lequel le collie à poil court serait également représenté.

Notre club représente les deux races dans la même mesure, cela devrait également être visible dans le logo du club.

VM : Eliane Zwygart avait déjà déposé la même demande en 1990, qui avait été refusée à l'époque.

JJ : il reste encore 2'000 enveloppes, qui sont déjà imprimées.

Evelyne Kirsch : ce serait bien si les deux variétés y figuraient.

MH nous ne votons que pour savoir si nous voulons un nouveau logo. Je suis pour le maintien de la tradition et clairement pour le maintien de notre logo.

CH : trouve qu'il n'est pas juste d'exclure la variété poil court.

Vote : nouveau logo : 15 voix pour, proposition acceptée. Il y aura un nouveau logo.

### **Motion 4**

- La CE propose de modifier comme suit le point 2.17 du règlement d'élevage (valeurs de forme excellentes ou très bonnes) :
- Nouveau 2.17 Motifs d'exclusion :  
**Sont exclus de l'élevage les chiens qui ne correspondent pas à un niveau élevé du standard (au minimum un «Bon») ainsi que ceux qui présentent les tares héréditaires et/ou les maladies suivantes :**

- HD-D et E
- Colobome, décollement de la rétine ou hémorragie intraoculaire
- Atteint de PRA
- Epilepsie
- Défauts de comportement (résultat du test de comportement)
- Cryptorchidie/ monorchidie
- Dents manquantes, excepté une «prémolaire 1» ou une «prémolaire 2» par demi-mâchoire inférieure et supérieure (soit une dent manquante par quart) ainsi qu'une «Molaire 3».
- Fort prognathisme inférieur ou supérieur
  
- Justification : Il est de la responsabilité de l'éleveur de choisir les chiens avec lesquels il veut faire de l'élevage et cela ne doit pas dépendre uniquement de l'appréciation de la valeur de forme d'un seul juge un jour donné.
- La valeur de morphologie "bon" est décrite comme suit dans les règlements :
- Chiens dont les caractéristiques principales correspondent suffisamment au standard de la race, qui présentent plusieurs petits défauts ou quelques défauts importants et/ou qui ne sont pas présentés dans l'état souhaité.
- CH : Les éleveurs ont une responsabilité personnelle. Comparaison de la sélection et de l'exposition : un E à la sélection, un TB à l'exposition le même jour. Cela n'est pas compréhensible pour les éleveurs/détenteurs. Une évaluation transparente et authentique lors de la sélection doit être réalisable.
- Evelyne Kirsch avait une chienne avec beaucoup de E, elle n'a jamais pu l'accoupler. Elle avait une chienne à la tête basse, mais au caractère sûr. Tous les collies n'ont pas l'expression douce des collies, mais nous voulons un caractère sûr.  
CH : il faut regarder vers l'avenir et planifier. Les éleveurs devraient prendre leurs propres décisions sur plusieurs générations.
- Nicolas Dreyer : ne pas donner de valeur de forme à l'extérieur, seulement réussir ou échouer.
- Ursula Hess : l'évaluation dépend de la personne.
- CH : il est important de donner un feedback à l'éleveur.
- Inger Sjölund : nous ne voulons pas avoir des chiens insuffisants dans l'élevage. Les nouveaux éleveurs ne savent pas où en est le chien. Les gens veulent une évaluation et des points de repère.
- Vote pour qu'un chien soit sélectionné avec mention bien : 15 voix pour, la majorité absolue est dépassée, la proposition est acceptée.

## **9. Honneurs**

L'excellent travail de Jean-Jacques en tant que caissier démissionnaire est récompensé par un "Znünichschtili"..

## **10. Divers**

- Jean-Jacques Jossevel lance un appel à l'assemblée pour qu'elle vienne à Montricher le 29 mai 2022 pour le 4ème Lémanic Collie Show, que ce soit en tant qu'exposant ou visiteur de l'exposition.
- Pierrette Tschumy : les nouveaux règlements sont-ils maintenant conformes ? MH : Oui.
- Le président remercie les participants pour leur intérêt et leur participation à l'AG.

Fin de l'AG 11h46